



**REQUEST FOR PROPOSAL /  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**RETURN BIDS TO /  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

By e-mail to: binh.duong@forces.gc.ca  
Directeur – Contrats de services (DC Svc) 3-2-8-2  
À l'attention de : Binh Duong

**Proposal To: National Defence Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods and services listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefore.

**Proposition à : Défense nationale Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens et services énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indique(s).

<b>Title / Titre:</b> Pompes à perfusion de grand volume (PPGV)	<b>Solicitation No / No de l'invitation:</b> W6369-20-A043
<b>Date of Solicitation / Date de l'invitation:</b> 9 Décembre 2019	
<b>Address Enquiries to – Adresser toutes questions à:</b> Binh Duong Directeur – Contrats de services (DC Svc) 3 101 Colonel By Drive Ottawa, Ontario K1A 0K2 binh.duong@forces.gc.ca	
<b>Telephone No. / N° de téléphone:</b> 819-939-8539	<b>FAX No / No de fax:</b>
<b>Destination:</b> Voir ci-après	

**Instructions:**

Municipal taxes are not applicable. Unless otherwise specified herein all prices quoted must include all applicable Canadian customs duties, GST/HST, excise taxes and are to be delivered Delivery Duty Paid including all delivery charges to destination(s) as indicated. The amount of the Goods and Services Tax/Harmonized Sales Tax is to be shown as a separate item.

**Instructions:**

Les taxes municipales ne s'appliquent pas. Sauf indication contraire, les prix indiqués doivent comprendre les droits de douane canadiens, la TPS/TVH et la taxe d'accise. Les biens doivent être livrés «rendu droits acquittés», tous frais de livraison compris, à la ou aux destinations indiquées. Le montant de la taxe sur les produits et services/taxe de vente

<b>Solicitation Closes / L'invitation prend fin:</b>  At / à : 2:00 PM Heure avancée de l'Est (HAE)       On / le : 20 janvier 2020
--

<b>Delivery required / Livraison exigée:</b> le 30 mars 2020 ou dès que possible	<b>Delivery offered / Livraison proposée:</b>
<b>Vendor Name and Address / Raison sociale et adresse du fournisseur:</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of vendor (type or print) / Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur (caractère d'imprimerie):</b>  Name / Nom: _____ Title / Titre: _____  Signature: _____ Date: _____	

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>RÉÉMISSION D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS</b>	<b>5</b>
<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b>	<b>6</b>
1.1 INTRODUCTION	6
1.2 SOMMAIRE	6
1.3 COMPTES RENDUS	7
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>8</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS	9
2.3 RENSEIGNEMENTS – DEMANDE DE SOUMISSIONS	9
2.4 LOIS APPLICABLES	9
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS</b>	<b>10</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS	10
3.2 SECTION I : SOUMISSION TECHNIQUE	10
3.3 SECTION II : SOUMISSION FINANCIÈRE	10
3.4 SECTION III : ATTESTATIONS	11
3.5 SECTION IV : RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	11
<b>PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX</b>	<b>12</b>
1. PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT	12
2. OPTION (DE LA DATE D'ATTRIBUTION DU CONTRAT JUSQU'AU 31 MARS 2024)	13
<b>PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE</b>	<b>15</b>
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION</b>	<b>16</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	16
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION – CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	16
<b>PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 4 – CRITÈRES D'ÉVALUATION</b>	<b>17</b>
1. CRITÈRES TECHNIQUES OBLIGATOIRES	17
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b>	<b>19</b>
5.1 ATTESTATIONS À PRÉSENTER AVEC LA SOUMISSION	19
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	19
<b>PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES</b>	<b>21</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	21
<b>PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</b>	<b>22</b>
7.1 BESOIN	22
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	22
7.3 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	22
7.4 DURÉE DU CONTRAT	23
7.5 RESPONSABLES	23
7.6 DIVULGATION PROACTIVE DES CONTRATS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES	24
7.7 PAIEMENT	24



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

7.8	INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION	25
7.9	ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	26
7.10	LOIS APPLICABLES	26
7.11	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	26
7.12	CONTRAT DE DÉFENSE	27
7.13	RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN)	27
7.13	RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR ÉTRANGER)	27
7.14	ASSURANCES	27
7.15	CLAUSE DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	27
	<b>ANNEXE A – BESOIN</b>	<b>29</b>
	<b>ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT</b>	<b>37</b>
1.	PÉRIODE INITIALE DU CONTRAT	37
2.	OPTION (DE LA DATE D'ATTRIBUTION DU CONTRAT JUSQU'AU 31 MARS 2024)	38
	<b>ANNEXE C – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ</b>	<b>40</b>
		<b>40</b>
		<b>41</b>
		<b>42</b>



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## **RÉÉMISSION D'UNE DEMANDE DE SOUMISSIONS**

- A. La présente demande de soumissions annule et remplace la précédente demande de soumissions numéro W6369-18-A034/A datée du 11 décembre 2018, dont la date de clôture est le 21 janvier 2019 à 14 h. Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente.



## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

- A. La demande de soumissions contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes. Elle est divisée comme suit :
- Partie 1 Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;
  - Partie 2 Instructions à l'intention des soumissionnaires : renferme les instructions, clauses et conditions relatives à la demande de soumissions;
  - Partie 3 Instructions pour la préparation des soumissions : donne aux soumissionnaires des instructions sur la façon de préparer leur soumission;
  - Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon dont se déroulera l'évaluation, et présente les critères d'évaluation auxquels on doit répondre dans la soumission, ainsi que la méthode de sélection;
  - Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
  - Partie 6 Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences : comprend des exigences particulières auxquelles les soumissionnaires doivent répondre;
  - Partie 7 Clauses du contrat subséquent : contiennent les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat subséquent.
- B. Les pièces jointes comprennent le barème de prix, l'évaluation technique et toute autre pièce jointe.
- C. Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

- A. Achat et livraison de cinquante (50) pompes à perfusion de grand volume avec possibilité d'acheter jusqu'à cent cinquante (150) pompes supplémentaires sur une période de quatre (4) ans et prestation de séances de formation sur l'utilisation et le soutien technique aux membres du personnel du Groupe des Services de santé des Forces canadiennes, sur demande.
- (i) Le contrat entre en vigueur à compter de la date de son attribution et le demeure jusqu'au 30 juin 2024.
  - (ii) Les pompes à perfusion seront livrées à la garnison Petawawa, à Petawawa (Ontario).
  - (iii) La formation sera offerte à différents endroits dans l'ensemble du Canada.
- B. La présente demande de soumissions comprend des exigences relatives à la sécurité. Pour de plus amples renseignements, consulter la partie 6, Exigences relatives à la sécurité, exigences financières et autres exigences, et la partie 7, Clauses du contrat subséquent. Pour en savoir plus sur le filtrage de sécurité du personnel et de l'organisation, ainsi que sur les clauses de sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des](#)



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

[contrats](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

- C. Le besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### 1.3 **Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Ils doivent en faire la demande à l'autorité contractante dans les quinze (15) jours ouvrables qui suivent la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut se faire par écrit, par téléphone ou en personne.



## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

- A. Toutes les instructions, clauses et conditions désignées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat \(CCUA\)](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
- B. Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.
- C. Le document 2003 (2019-03-04) Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, sous réserve des modifications ci-dessous :
- (i) La section 02, Numéro d'entreprise – approvisionnement, est supprimée en entier.
  - (ii) L'alinéa 2 d) de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé et remplacé par ce qui suit :
    - d. Faire parvenir sa soumission uniquement au MDN comme indiqué à la page 1 de la demande de soumissions ou à l'adresse indiquée dans la demande de soumissions.
  - (iii) L'alinéa 2e) de la section 05, Présentation des soumissions, est supprimé et remplacé par ce qui suit :
    - e. Veiller à ce que le nom du soumissionnaire, l'adresse de l'expéditeur, le numéro de la demande de soumissions ainsi que la date et l'heure de clôture de la demande de soumissions soient clairement indiqués sur l'enveloppe ou le colis renfermant la soumission.
  - (iv) Le paragraphe 4 de la section 05 (Présentation des soumissions) est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours  
Insérer : 120 jours
  - (v) La section 06, Soumissions déposées en retard, est supprimée en entier.
  - (vi) La section 07, Soumissions retardées, est supprimée en entier et remplacée par ce qui suit :

07 Soumissions retardées

    - 1. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que l'autorité contractante a bien reçu l'intégralité de la soumission. Les erreurs d'acheminement ou autres problèmes liés à la messagerie électronique ayant entraîné un retard dans la soumission ne seront pas acceptés.



- xii) La section 08, Transmission par télécopieur, est supprimée en entier.
- xiii) La section 20, Autres renseignements, est supprimée en entier.

## **2.2 Présentation des soumissions**

- A. Les soumissions doivent être présentées uniquement au MDN au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.
- B. En raison du caractère de la demande de soumissions, les soumissions transmises par télécopieur ne seront pas acceptées.

### **2.2.1 Transmissions électroniques**

Le système de messagerie électronique ou les pare-feu du Canada peuvent refuser les courriels individuels excédant cinq (5) mégaoctets ou comprenant certains scripts, mises en forme, macros ou hyperliens intégrés, et ce, sans qu'un avis soit envoyé au soumissionnaire ou à l'autorité contractante. Les soumissions plus volumineuses peuvent être envoyées en plusieurs courriels. Le Canada accusera réception des documents. Il incombe au soumissionnaire de s'assurer que sa soumission a été reçue en entier. Le soumissionnaire ne devrait pas supposer que tous ses documents ont été reçus, sauf si le Canada accuse réception de chaque document. Afin de réduire les risques de problèmes techniques, le soumissionnaire doit prévoir suffisamment de temps avant la date et l'heure de clôture pour l'accusé de réception de ses documents. Les documents soumis après la date et l'heure de clôture seront rejetés.

## **2.3 Renseignements – Demande de soumissions**

- A. Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Il est possible qu'on ne réponde pas aux demandes de renseignements reçues après ce délai.
- B. Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils devraient prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » à côté de chaque article pertinent. Les articles affichant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf si le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le gouvernement du Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.4 Lois applicables**

- A. Les contrats seront interprétés et régis selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront aussi régies par ces lois.
- B. Les soumissionnaires peuvent, à leur discrétion, indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans compromettre la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que le soumissionnaire accepte les lois applicables indiquées.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS RELATIVES À LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

A. Le Canada demande que les soumissionnaires présentent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique : une (1) copie électronique en format PDF soumise par courriel;

Section II : Soumission financière : une (1) copie électronique en format PDF soumise par courriel;

Section III : Attestations : une (1) copie électronique en format PDF soumise par courriel;

Section IV : Renseignements supplémentaires : une (1) copie électronique en format PDF par courriel.

B. Les prix ne doivent figurer que dans la soumission financière. Aucun prix ne doit être indiqué ailleurs dans la soumission.

### **3.2 Section I : Soumission technique**

A. Dans leur soumission technique, les soumissionnaires doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils respecteront ces exigences. Les soumissionnaires doivent démontrer leur capacité et décrire l'approche qu'ils prendront de façon complète, concise et claire pour effectuer les travaux.

B. La soumission technique doit traiter clairement et de façon suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la soumission sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions. Afin de faciliter l'évaluation de la soumission, le Canada demande que les soumissionnaires reprennent les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation, sous les mêmes rubriques. Pour éviter les recoupements, les soumissionnaires peuvent faire référence à différentes sections de leur soumission en indiquant le numéro de l'alinéa et de la page où le sujet visé est déjà traité.

### **3.3 Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec le barème de prix détaillé dans la pièce jointe 1 à la partie 3. Si les soumissionnaires ajoutent des conditions ou apportent des modifications au barème de prix, l'offre financière du soumissionnaire sera déclarée irrecevable.

#### **3.3.1 Paiement électronique des factures – Soumission**

A. Si vous êtes disposé à accepter les paiements de factures effectués à l'aide des instruments de paiement électroniques, remplissez la pièce jointe 2 à la partie 3, Instruments de paiement électronique, pour indiquer lesquels sont acceptés.

B. Si la pièce jointe 2 à la partie 3, Instruments de paiement électronique, n'a pas été remplie, on considérera que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

- C. L'acceptation d'instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### **3.3.2 Fluctuation du taux de change**

Le besoin ne prévoit aucune protection relative à la fluctuation du taux de change. Aucune demande de protection contre la fluctuation du taux de change ne sera prise en considération. Toute soumission incluant une telle disposition sera déclarée non recevable.

### **3.4 Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et les renseignements additionnels exigés à la partie 5.

### **3.5 Section IV : Renseignements supplémentaires**

Dans la section IV de leur soumission, les soumissionnaires doivent fournir :

- (i) Une copie de la page 1 remplie, signée et datée de la présente demande de soumissions;
- (ii) Le nom de la personne-ressource (ainsi que son titre, son adresse postale, son numéro de téléphone et son adresse de courriel) autorisée par le soumissionnaire à entrer en communications avec le Canada relativement à la soumission et à tout contrat subséquent pouvant découler de la soumission;
- (iii) En ce qui concerne l'article 2.5, Lois applicables, de la partie 2 de la demande de soumissions, le nom de la province ou du territoire, s'il diffère de celui indiqué;
- (iv) concernant l'article 6.1, Exigences relatives à la sécurité, de la partie 6 de la demande de soumissions, pour chaque personne qui devra avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des lieux de travail dont l'accès est réglementé :
  - a) le nom de la personne;
  - b) la date de naissance de la personne;
  - c) le cas échéant, l'information confirmant que la personne répond aux exigences relatives à la sécurité, conformément à la partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
- (vi) Toute autre information présentée dans la soumission qui n'est pas déjà détaillée.

**PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 3 – BARÈME DE PRIX**

- A. Le soumissionnaire doit remplir le barème de prix ci-dessous et le joindre à sa soumission financière.
- B. Les quantités estimées dans le barème de prix sont fournies uniquement aux fins de la détermination du prix de la soumission évaluée. Elles ne doivent pas être considérées comme une garantie contractuelle. Leur inclusion dans ce barème de prix ne représente pas un engagement de la part du Canada que son utilisation future des services décrits dans la demande de soumissions correspondra à ces données.
- C. Les prix unitaires fermes indiqués ci-dessous comprennent tous les frais qui pourraient être engagés pour répondre aux conditions de tout contrat découlant de la soumission, ce qui comprend tout matériel de formation et le coût total des frais de déplacement et de subsistance qui peuvent être engagés pour réaliser les travaux décrits dans l'annexe A, Besoin, de la demande de soumissions.
- D. Dans le cadre de tout contrat subséquent, le Canada n'acceptera pas les frais de déplacement et de subsistance, liés à toute réinstallation des ressources nécessaires, que pourrait devoir payer l'entrepreneur pour répondre à ses obligations contractuelles.
- E. Tous les prix doivent être soumis en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination franco bord (FAB), y compris les frais de port, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada.

**1. Période initiale du contrat****1.1 Équipement – Pompes à perfusion de grand volume**

Article	Description	Numéro de pièce du fabricant	Quantité d'unités	Prix unitaire ferme (en \$ CA)	Prix total estimatif
			A	B	C = A x B
1	Pompes à perfusion de grand volume et accessoires conformément au besoin décrit à l'annexe A	À insérer au moment de la soumission	50	_____ \$	_____ \$
<b>Total pour l'équipement – Pompes à perfusion de grand volume</b>					_____ \$

**1.2 Services – Cours de formation**

Article	Description	Lieu du cours	Langue d'instruction	Nombre de cours	Prix ferme par cours (en \$ CA)	Prix total estimatif
				A	B	C = A x B
1	Cours de formation sur l'utilisation conformément	Garnison Petawawa, Petawawa (Ont.) K8H 2X3	Anglais	4	_____ \$	_____ \$



	au besoin décrit à l'annexe A					
2	Cours de formation sur le soutien technique conformément au besoin décrit à l'annexe A	Garnison Petawawa, Petawawa (Ont.) K8H 2X3	Anglais	2	_____ \$	_____ \$
<b>Total pour les services – Cours de formation</b>						_____ \$

**1.3 TOTAL POUR LA PÉRIODE DU CONTRAT INITIAL (Total pour l'équipement – Pompes à perfusion de grand volume + Total pour les services – Cours de formation) = 1.1 + 1.2 :**

\_\_\_\_\_ \$ (montant à insérer à la publication de la soumission)

**2. Option (de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2024)**

**2.1 Équipement – Pompes à perfusion de grand volume**

Article	Description	Numéro de pièce du fabricant	Quantité d'unités	Prix unitaire ferme (en \$ CA)	Prix total estimatif
			A	B	C = A x B
1	Pompes à perfusion de grand volume et accessoires conformément au besoin décrit à l'annexe A (de 1 à 50 unités)	À insérer au moment de la soumission	50	_____ \$	_____ \$
2	Pompes à perfusion de grand volume et accessoires conformément au besoin décrit à l'annexe A (de 51 à 100 unités)	À insérer au moment de la soumission	50	_____ \$	_____ \$
3	Pompes à perfusion de grand volume et accessoires conformément au besoin décrit à l'annexe A (de 101 à 150 unités)	À insérer au moment de la soumission	50	_____ \$	_____ \$
<b>Total pour l'équipement – Pompes à perfusion de grand volume</b>					_____ \$

**2.2 Services – Cours de formation**

Article	Description	Lieu du cours	Langue d'instruction	Nombre de cours	Prix ferme par cours (en \$ CA)	Prix total estimatif
				A	B	C = A x B



1	Cours de formation sur l'utilisation conformément au besoin décrit à l'annexe A. Jusqu'à 10 cours.	À préciser dans la modification au contrat	À préciser dans la modification au contrat	10	_____ \$	_____ \$
2	Cours de formation sur l'utilisation conformément au besoin décrit à l'annexe A. Jusqu'à 5 cours.	À préciser dans la modification au contrat	À préciser dans la modification au contrat	5	_____ \$	_____ \$
<b>Total pour les services – Cours de formation</b>						_____ \$

### 2.3 Accessoires optionnels – À commander au besoin

Article	Description	Numéro de pièce du fabricant	Quantité d'unités	Prix unitaire ferme (en \$ CA)	Prix total estimatif
			A	B	C = A x B
1	Module ACP (analgésie contrôlée par le patient). Jusqu'à 50 unités	À insérer au moment de la soumission	50	_____ \$	_____ \$
2	Module seringue. Jusqu'à 50 unités	À insérer au moment de la soumission	50	_____ \$	_____ \$
<b>Total des accessoires optionnels</b>					_____ \$

### 2.4 TOTAL POUR LA PÉRIODE D'OPTION (Total pour l'équipement – Pompe à perfusion de grand volume + Total pour les services – Cours de formation + Total des accessoires optionnels) = 2.1 + 2.2 + 2.3 :

\_\_\_\_\_ \$ (montant à insérer à la publication de la soumission)

### 3. Prix total évalué

#### 3.1 PRIX TOTAL ÉVALUÉ (Total pour la période du contrat initial + Total pour la période d'option = 1.3 + 2.4 :

\_\_\_\_\_ \$ (montant à insérer à la publication de la soumission)



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

4. **Taxes applicables : inscrire le montant, s'il y a lieu**

\_\_\_\_\_ \$ TPS (montant à insérer à la publication de la soumission)

\_\_\_\_\_ \$ TVH (montant à insérer à la publication de la soumission)

\_\_\_\_\_ \$ TVQ (montant à insérer à la publication de la soumission)



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## **PIÈCE JOINTE 2 DE LA PARTIE 3 – INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé à l'aide des instruments de paiement électronique suivants :

- (        ) Carte d'achat Visa;
- (        ) Carte d'achat MasterCard;
- (        ) Dépôt direct (national et international);
- (        ) Échange de données informatisé (EDI);
- (        ) Virement télégraphique (international seulement);





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- A. Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions.
- B. Une équipe d'évaluation composée de représentants du gouvernement du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

Les critères d'évaluation technique obligatoires sont inclus dans la pièce jointe 1 de la partie 4 – Critères d'évaluation.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, destination FAB; les frais de transport de marchandises, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont compris, et les taxes applicables sont en sus.

### **4.2 Méthode de sélection – Critères techniques obligatoires**

- A. Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable affichant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

**PIÈCE JOINTE 1 À LA PARTIE 4 – CRITÈRES D'ÉVALUATION****1. Critères techniques obligatoires**

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il respecte les critères techniques obligatoires suivants à l'aide de documents à l'appui, comme une capture d'écran de la fonction de l'équipement, un manuel d'utilisateur, des brochures techniques ou de ventes, un rapport ou des attestations qui doivent être fournies dans sa soumission. Si le soumissionnaire ne fournit pas de documents à l'appui qui démontrent clairement qu'il respecte tous les critères techniques obligatoires, sa soumission peut être jugée non conforme et rejetée d'emblée. Les renseignements proposés à titre d'options ou d'ajouts à l'énoncé des travaux NE seront PAS évalués.

N°	Pompe à perfusion de grand volume	Renvoi au manuel ou à la proposition (titre, page, etc.)
O1	<p>Le soumissionnaire doit prouver que la pompe à perfusion qu'il propose possède la certification suivante et respecte les exigences à cet égard :</p> <p>Certification de l'Association canadienne de normalisation (CSA) (<a href="https://www.csagroup.org/fr/services-dessai-et-de-certification/marques-et-etiquettes/">https://www.csagroup.org/fr/services-dessai-et-de-certification/marques-et-etiquettes/</a>); ou une preuve de certification ou une preuve d'équivalence reconnue par le Conseil canadien des normes (CCN) (<a href="http://www.scc.ca/fr">www.scc.ca/fr</a>).</p> <p>Les attestations de certification doivent être jointes à la soumission.</p>	
O2	<p>Le soumissionnaire doit prouver que la pompe à perfusion qu'il propose est un instrument médical qui a reçu l'homologation de Santé Canada et que cette homologation est valide et en vigueur.</p> <p>Les Forces armées canadiennes se réservent le droit, à leur discrétion, de vérifier la validité de l'homologation d'instrument médical auprès de Santé Canada.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une copie de l'homologation d'instrument médical ou le numéro de l'homologation.</p>	
O3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la pompe à perfusion proposée est un système modulaire, doté d'une unité de commande principale, permettant à l'opérateur d'ajouter ou de retirer des modules de perfusion au besoin.</p>	



N°	Pompe à perfusion de grand volume	Renvoi au manuel ou à la proposition (titre, page, etc.)
O4	Le soumissionnaire doit démontrer que la pompe à perfusion proposée est capable d'accepter toute combinaison de modules de pompe à perfusion, d'ACP (analgésie contrôlée par le patient) et de seringue.	
O5	Le soumissionnaire doit prouver que la pompe à perfusion qu'il propose possède des indicateurs d'alarme sonores et visuels pour les éléments suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- occlusion en amont</li><li>- occlusion en aval</li><li>- pression</li><li>- présence d'air</li><li>- mauvais fonctionnement du système</li><li>- perfusion terminée</li><li>- batterie faible</li></ul>	
O6	Le soumissionnaire doit prouver que la pompe à perfusion qu'il propose comporte un logiciel de sécurité des médicaments, communément appelé logiciel de réduction des erreurs posologiques, dont la bibliothèque compte au moins 1000 protocoles relatifs aux médicaments.	
O7	Le soumissionnaire doit prouver que la pompe à perfusion qu'il propose dispose d'un bloc d'alimentation électrique à commutation automatique bitension pouvant accepter un courant alternatif bitension de 110-120/220-240 volts à 50/60 hertz.	
O8	Le soumissionnaire doit prouver que la pompe à perfusion qu'il propose possède une batterie interne rechargeable pouvant alimenter la pompe pendant au moins trois (3) heures à un débit d'écoulement de 100 millilitres par heure.	
O9	Le soumissionnaire doit prouver que la pompe à perfusion qu'il propose peut enregistrer les éléments suivants dans sa mémoire interne : <ul style="list-style-type: none"><li>- paramètres du programme</li><li>- alarmes</li><li>- volume perfusé</li><li>- avertissements portant sur les limites posologiques</li></ul>	



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

<b>N°</b>	<b>Pompe à perfusion de grand volume</b>	<b>Renvoi au manuel ou à la proposition (titre, page, etc.)</b>
O10	Le soumissionnaire doit prouver que la pompe à perfusion qu'il propose possède les modes de fonctionnement suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- continu</li><li>- perfusion secondaire</li><li>- retardé</li></ul>	



## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

- A. Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.
- B. Les attestations que les soumissionnaires remettent au gouvernement du Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par celui-ci. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission irrecevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est déterminé que le soumissionnaire a fait, sciemment ou non, de fausses déclarations concernant les attestations, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.
- C. L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le refus du soumissionnaire de se conformer et de collaborer à une demande ou à une exigence imposée par l'autorité contractante rendra sa soumission irrecevable ou constituera un manquement au contrat.

### 5.1 Attestations à présenter avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations ci-dessous dûment remplies avec leur soumission.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux Dispositions relatives à l'intégrité des Instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent fournir avec leur proposition, **le cas échéant**, le formulaire de déclaration se trouvant sur le site Web « [Formulaires concernant le Régime d'intégrité](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) » (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que leur proposition soit prise en compte dans le cadre du processus d'approvisionnement.

### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être joints à la soumission, mais peuvent aussi être présentés par la suite. S'ils ne sont pas fournis comme demandé, l'autorité contractante informe le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel ils doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – Documentation exigée

Conformément à la section intitulée Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit fournir les documents requis, selon le cas, pour être pris en considération dans le processus d'approvisionnement.

#### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission

- A. En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que ni lui ni un membre de la coentreprise, si le soumissionnaire est une coentreprise, ne sont nommés dans la [Liste d'admissibilité limitée à soumissionner au Programme de contrats fédéraux](#) qui figure au bas de



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

la page du site Web d'[Emploi et Développement social Canada \(EDSC\)](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html) consacré au Programme du travail (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html>).

- B. Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.



## **PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES**

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

- A. Avant l'attribution du contrat, les conditions suivantes doivent être respectées :
- (i) Le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'il est indiqué à la partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
  - (ii) Les personnes proposées par le soumissionnaire qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent satisfaire aux exigences relatives à la sécurité énumérées à la partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
  - (iii) Le soumissionnaire doit fournir le nom de toutes les personnes qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens classifiés ou protégés ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
  - (iv) Le soumissionnaire doit fournir l'adresse des sites ou des locaux proposés pour l'exécution des travaux et la protection des documents comme il est indiqué à la section IV – Renseignements supplémentaires de la partie 3.
- B. Les soumissionnaires doivent obtenir la cote de sécurité requise dans les plus brefs délais. La décision de retarder l'attribution d'un contrat pour permettre au soumissionnaire retenu d'obtenir l'attestation de sécurité nécessaire demeure à l'entière discrétion de l'autorité contractante.
- C. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada](https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) (<https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## **PARTIE 7 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **7.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe A – Besoin.

#### **7.1.1 Biens ou services facultatifs**

- A. L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable d'acquérir les biens, les services, ou les deux, décrits à l'annexe A – Besoin, du contrat, aux mêmes conditions et aux mêmes prix ou taux que ceux qui sont indiqués dans le contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.
- B. L'autorité contractante peut exercer l'option à n'importe quel moment avant la date d'expiration du contrat, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur.

### **7.2 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions mentionnées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **7.2.1 Conditions générales**

Le document [2030](#) (2018-06-21), Conditions générales – besoins plus complexes de biens, s'applique au marché et en fait partie intégrante :

- (i) La section 01, Interprétation, « Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État », est supprimée en entier et remplacée par ce qui suit :
- « Canada », « Couronne », « Sa Majesté » ou « État » désigne Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de la Défense nationale et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre ou, s'il y a lieu, un ministre auquel le ministre de la Défense nationale a délégué ses pouvoirs ou ses fonctions et toute autre personne dûment autorisée à agir au nom de ce ministre.

#### **7.2.2 Conditions générales supplémentaires**

Les conditions générales supplémentaires suivantes s'appliquent au contrat et en font partie intégrante :

- (i) 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence.

### **7.3 Exigences relatives à la sécurité**





Les exigences suivantes en matière de sécurité s'appliquent au marché et en font partie intégrante :

### **7.3.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ POUR LES FOURNISSEURS CANADIENS : DOSSIER TPSGC n° W6369-20-A043**

1. L'entrepreneur ou l'offrant doit détenir en permanence, pendant l'exécution du contrat ou de l'offre à commandes, une attestation de vérification d'organisation désignée (VOD) en vigueur, délivrée par le Programme de sécurité des contrats (PSC) du Secteur de la sécurité industrielle (SSI) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).
2. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des lieux de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir une COTE DE FIABILITÉ en vigueur, délivrée ou approuvée dans le cadre du PSC/SSI de TPSGC.
3. L'entrepreneur ne peut accorder AUCUN contrat de sous-traitance assorti d'exigences en matière de sécurité avant que les responsables du PSC/SSI/TPSGC ne l'y aient autorisé par écrit.
4. L'entrepreneur/l'offrant doit respecter les dispositions :
  - a) de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et la directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'annexe C;
  - b) du *Manuel de la sécurité industrielle* (dernière édition).

## **7.4 Durée du contrat**

### **7.4.1 Période du contrat**

La période couverte par le contrat débute à la date d'attribution du contrat et se termine le 30 juin 2024, inclusivement.

### **7.4.2 Date de livraison**

Tous les produits livrables doivent être reçus avant le 30 mars 2020 ou dès que possible pour la période initiale du contrat.

Option d'achat de jusqu'à cent cinquante (150) unités supplémentaires de pompes à perfusion de grand volume jusqu'au 31 mars 2024.

### **7.4.3 Points de livraison**

La prestation des services en réponse au besoin se fera aux points de livraison spécifiés dans l'annexe A du contrat.

### **7.4.4 Instructions d'expédition – Livraison à destination**

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

Rendus droits acquittés (DDP) – Garnison Petawawa, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un fournisseur commercial.

## 7.5 Responsables

### 7.5.1 Autorité contractante

A. L'autorité contractante pour ce contrat est :

[Les personnes-ressources seront précisées dans le contrat subséquent.]

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : Ministère de la Défense nationale (MDN)  
101, promenade du Colonel-By  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

B. L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification apportée à celui-ci doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou qui n'y sont pas prévus à la suite de demandes ou d'instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

### 7.5.2 Autorité technique

A. Le responsable technique pour ce contrat est :

[Les personnes-ressources seront précisées dans le contrat subséquent.]

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : Ministère de la Défense nationale (MDN)  
101, promenade du Colonel-By  
Ottawa (Ontario) K1A 0K2  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

B. Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. Il est possible de discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à la portée des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

### 7.5.3 Représentant de l'entrepreneur

[Les personnes-ressources seront précisées dans le contrat subséquent.]

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 7.6 Divulgence proactive des contrats conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant des renseignements sur son statut d'ancien fonctionnaire percevant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-36/TexteCompleet.html) (LPFP) (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/P-36/TexteCompleet.html>), l'entrepreneur accepte que ces renseignements figurent dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés 2012-2](https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/avis-politique.html) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (<https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor/services/avis-politique.html>).

## 7.7 Paiement

### 7.7.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé selon le ou les prix unitaires fermes qui sont précisés à l'annexe A – Base de paiement, jusqu'à la limite de dépenses de **[montant à préciser dans le contrat subséquent]** \$. Les droits de douane sont inclus, et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour des changements à la conception, des modifications ou des interprétations des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant leur intégration aux travaux.

### 7.7.2 Méthode de paiement

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque les travaux seront complétés et livrés conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux exécutés ont été acceptés par le gouvernement du Canada.

### 7.7.3 Paiement électronique des factures – Contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen des instruments de paiement électronique suivants :

**[La liste sera mise à jour dans le contrat subséquent.]**

- (i) carte d'achat Visa;
- (ii) carte d'achat MasterCard;
- (iii) dépôt direct (national et international);



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

- (iv) échange de données informatisé (EDI);
- (v) virement télégraphique (international seulement).

#### **7.7.4 Vérification discrétionnaire**

C0705C, Vérification discrétionnaire des comptes

#### **7.8 Instructions relatives à la facturation**

- A. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne peuvent pas être soumises avant que tous les travaux indiqués sur la facture soient achevés.
- B. Chaque facture doit être fondée sur les documents suivants :
  - (i) une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat;
  - (ii) une description du travail accompli;
  - (iii) une ventilation des éléments de coût.
- C. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - (i) l'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui figure à la page 1 du contrat aux fins d'attestation et de paiement;
  - (ii) une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante indiquée dans la section « Autorités » du contrat.

#### **7.9 Attestations et renseignements supplémentaires**

##### **7.9.1 Conformité**

À moins d'indications contraires, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur dans sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires à fournir, sont des conditions du contrat, et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

##### **7.9.2 Attestations – Marché**

Le respect des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou de constatation que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement, conformément aux dispositions du contrat en la matière.

##### **7.10 Lois applicables**



Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario **[ou tel que l'a indiqué le soumissionnaire dans sa soumission, le cas échéant]** et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

### 7.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des documents énumérés dans la liste, c'est le libellé du document indiqué en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste :

- (i) les articles de convention;
- (ii) les conditions générales supplémentaires 4003 (2010-08-16), Logiciels sous licence;
- (iii) les conditions générales 2030 (2018-06-21), Conditions générales – besoins plus complexes de biens;
- (iv) l'annexe A, Besoin;
- (v) l'annexe B, Base de paiement;
- (vi) l'annexe C, Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité;
- xii) la soumission de l'entrepreneur datée du **[la date doit être précisée dans le contrat subséquent]**, comme il a été précisé le **[la date doit être précisée dans le contrat subséquent, le cas échéant]**, et telle qu'elle a été modifiée le **[la date doit être précisée dans le contrat subséquent, le cas échéant]**.

### 7.12 Contrat de défense

- A. Le marché en est un de défense au sens de la Loi sur la production de défense, L.R.C. 1985, ch. D-1 (<https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/d-1/>), et il doit être géré en conséquence.
- B. Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés appartient au gouvernement du Canada, libre et quitte de tout privilège, de même que de toute créance, saisie, sûreté ou servitude. Le gouvernement du Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la Loi sur la production de défense.

**L'une (1) des deux (2) options suivantes sera insérée dans le contrat subséquent, s'il y a lieu :**

**Option 1 : A2000C(2006-06-16) Lorsque le contrat sera conclu avec un fournisseur établi au Canada;**

### 7.13 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

L'entrepreneur doit se conformer aux exigences canadiennes en matière d'immigration applicables aux ressortissants étrangers qui seront admis au Canada pour travailler temporairement dans le cadre du contrat. Si l'entrepreneur souhaite embaucher un ressortissant étranger pour travailler au Canada pour exécuter le contrat, il doit communiquer immédiatement avec le bureau régional de Service Canada le plus près pour obtenir des renseignements sur les exigences de Citoyenneté et Immigration Canada en ce qui concerne la délivrance d'un permis de travail temporaire à un ressortissant étranger. L'entrepreneur doit acquitter tous les frais occasionnés par suite de la non-conformité aux exigences en matière d'immigration.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

**Option 2 : A2001C (2006-06-16) Lorsque le contrat sera conclu avec un fournisseur étranger.**

#### **7.13 Ressortissants étrangers (entrepreneur étranger)**

L'entrepreneur doit se conformer aux lois canadiennes en matière d'immigration applicables aux ressortissants étrangers qui sont admis au Canada pour travailler temporairement à la réalisation d'un contrat. Si l'entrepreneur souhaite embaucher un ressortissant étranger pour exécuter un contrat au Canada, il doit communiquer immédiatement avec l'ambassade, le consulat ou le haut-commissariat du Canada le plus près de chez lui pour obtenir des instructions et de l'information sur les exigences de Citoyenneté et Immigration Canada ainsi que tous les documents nécessaires. L'entrepreneur doit s'assurer que les ressortissants étrangers reçoivent l'ensemble des documents, des instructions et des autorisations nécessaires avant d'exécuter des travaux dans le cadre d'un contrat au Canada. L'entrepreneur doit acquitter tous les frais occasionnés par suite de la non-conformité aux exigences en matière d'immigration.

#### **7.14 Assurances**

L'entrepreneur doit décider si une assurance est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge et vise à assurer son bénéfice et sa protection. Elle ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat ni ne la diminue.

#### **7.15 Clause du *Guide des CCUA***

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes

[B1501C](#) (2018-06-21), Appareillage électrique

[B7500C](#) (2006-06-16), Marchandises excédentaires

[D2000C](#) (2007-11-30), Marquage

[D2001C](#) (2007-11-30), Étiquetage

[D2025C](#) (2017-08-17), Matériaux d'emballage en bois

[D5545C](#) (2010-08-16) ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité – Exigences (code de l'assurance de la qualité C)

[D6010C](#) (2007-11-30), Palletisation



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

## **ANNEXE A – BESOIN**

### **POMPES À PERFUSION DE GRAND VOLUME**

#### **1. INTRODUCTION**

Le ministère de la Défense nationale (MDN), plus précisément le Groupe des Services de santé des Forces canadiennes (Gp Svc S FC), a besoin de pompes à perfusion de grand volume (PPGV). Ces pompes serviront à administrer avec précision des liquides par voie intraveineuse ou épidurale à des fins thérapeutiques ou diagnostiques. Dans l'objectif de réduire les erreurs de médication au moment de l'administration, les pompes à perfusion de grand volume doivent être des pompes intelligentes comportant un logiciel de sécurité des médicaments, communément appelé logiciel de réduction des erreurs posologiques.

#### **2. BESOIN**

- 2.1 **Besoin initial (de base)** : Cinquante (50) PPGV doivent être livrées à la garnison Petawawa d'ici le 28 février 2020, ou dès que possible. Il faut également tenir quatre (4) séances de formation à l'intention des opérateurs et deux (2) séances de formation au service technique à la garnison Petawawa dans les trente (30) jours civils suivant la livraison des PPGV ou plus tôt. Le bâtiment et l'emplacement exacts de la garnison Petawawa seront fournis au moment de l'attribution du contrat.
- 2.2 **Options** : Sur demande, jusqu'à concurrence de cent cinquante (150) PPGV supplémentaires, de dix (10) séances de formation supplémentaires sur l'utilisation et de cinq (5) séances de formation supplémentaires sur le soutien technique dans les quatre (4) ans suivant la date d'attribution du contrat.
- 2.3 Chaque pompe à perfusion de grand volume doit posséder l'homologation précisée à la section 3 et respecter les exigences à cet égard en plus d'être conforme aux spécifications énoncées à l'appendice 1 du présent besoin.

#### **3. CERTIFICATION ET CONFORMITÉ**

Chaque pompe à perfusion de grand volume doit posséder les homologations suivantes et respecter les exigences à cet égard :

- a) L'appareil doit avoir une marque de certification de l'Association canadienne de normalisation (CSA) ou une marque de certification équivalente (<https://www.csagroup.org/fr/services-dessai-et-de-certification/marques-et-etiquettes/>). L'équivalence doit être reconnue par le Conseil canadien des normes (CCN) (<https://www.scc.ca/fr>).
- b) L'appareil doit avoir une homologation d'instrument médical valide délivrée par Santé Canada. Les Forces armées canadiennes se réservent le droit, à leur discrétion, de vérifier la validité de l'homologation par l'intermédiaire de Santé Canada.

#### **4. FORMATION**

##### **4.1 Formation sur l'utilisation des pompes à perfusion de grand volume**



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

L'entrepreneur doit fournir sur place un cours de formation pratique sur l'utilisation de l'appareil aux membres du personnel des Services de santé des Forces canadiennes. Au minimum, la formation doit fournir aux membres du personnel des Services de santé des Forces canadiennes les connaissances requises pour parcourir les différents menus, systèmes et sous-systèmes et suivre les procédures de dépannage de base du système. À la fin de la formation, le personnel des Services de santé des Forces canadiennes devrait être à l'aise avec le fonctionnement du système.

L'entrepreneur doit fournir un manuel d'utilisation comprenant au moins des renseignements sur la manipulation de l'appareil, l'explication des codes d'erreur, le dépannage et la maintenance qui devrait être effectuée par l'opérateur.

**a) Formation initiale sur l'utilisation**

L'entrepreneur doit fournir ce qui suit.

- i. Un total de quatre (4) séances de formation sur l'utilisation, à raison d'au moins une (1) et d'au plus deux (2) séances par jour. Chaque séance doit être d'une durée minimale de trois (3) heures et d'une durée maximale de quatre (4) heures. Chacune de ces séances de formation sur l'utilisation sera donnée à un groupe qui devrait compter de dix (10) à quinze (15) opérateurs. Aux fins de planification, les heures de travail de la garnison Petawawa sont de 7 h à 15 h 30 tous les jours;
- ii. La formation doit être donnée dans les trente (30) jours civils suivant la livraison des pompes à perfusion de grand volume, ou dès que possible, à la date et l'heure convenues entre le représentant de l'entrepreneur et le responsable technique;
- iii. L'instruction doit être donnée dans les installations du MDN ou des FAC, à la garnison Petawawa;
- iv. La formation doit être donnée en anglais;
- v. Tous les frais de l'entrepreneur liés à la formation sur l'utilisation (y compris, sans toutefois s'y limiter, les manuels de formation, le matériel de référence, les documents, l'inscription, les frais de déplacement et d'hébergement, etc.) doivent être compris dans le prix ferme du contrat;
- vi. L'entrepreneur doit accorder une licence perpétuelle et irrévocable pour utiliser, reproduire et traduire la formation ainsi que les manuels de référence, le matériel et les documents;
- vii. L'entrepreneur doit fournir au moins une (1) copie papier et une (1) copie électronique en format PDF du manuel de formation sur l'utilisation en anglais.

**b) Formation facultative sur l'utilisation**

Au besoin et sur demande, l'entrepreneur doit fournir ce qui suit :

- i. Jusqu'à concurrence de dix (10) séances de formation supplémentaires sur l'utilisation pendant la durée du contrat. Chaque séance doit être d'une durée minimale de trois (3) heures et d'une durée maximale de quatre (4) heures. Chacune de ces séances de formation sur l'utilisation sera donnée à un groupe qui devrait compter de quatre (4) à dix (10) opérateurs;
- ii. Les séances de formation sur l'utilisation doivent être données dans les soixante (60) jours civils suivant la réception de la demande, à la date et l'heure convenues entre le représentant de l'entrepreneur et le responsable technique;





- iii. La formation doit être offerte dans les bases des Forces canadiennes (BFC), dans les installations du MDN ou des FAC. Veuillez consulter l'appendice 2 pour connaître les adresses où seront données les séances de formation;
- iv. La formation doit être donnée dans la langue précisée à l'appendice 2;
- v. Tous les frais de l'entrepreneur liés à la formation sur l'utilisation qui est fournie sur demande (ce qui comprend notamment les manuels de formation, le matériel de référence, les documents, l'inscription, les frais de déplacement et d'hébergement, etc.) doivent être compris dans le prix ferme du contrat;
- vi. L'entrepreneur doit accorder une licence perpétuelle et irrévocable pour utiliser, reproduire et traduire la formation ainsi que les manuels de référence, le matériel et les documents.

#### **4.2 Formation sur le soutien technique des pompes à perfusion de grand volume**

L'entrepreneur doit fournir sur place un cours de formation pratique sur le soutien technique de l'appareil aux technologues en génie biomédical des Services de santé des Forces canadiennes. Le niveau et la portée de la formation sur le soutien technique doivent être les mêmes que ceux qu'offre le fabricant d'équipement d'origine sur le terrain. À la fin de la formation, les technologues devraient pouvoir réparer et opérer les appareils avec aisance, et diagnostiquer facilement les pannes de ces appareils. Au minimum, la formation technique doit permettre aux technologues en génie biomédical des Services de santé des Forces canadiennes d'acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- 1) Les connaissances nécessaires pour parcourir les différents menus, systèmes et sous-systèmes;
- 2) Une formation complète pour être en mesure de réparer et d'étalonner le système et ses périphériques ainsi que de suivre les procédures de dépannage;
- 3) Les connaissances nécessaires pour démonter et remonter la pompe à perfusion de grand volume et ses périphériques;
- 4) Les connaissances sur l'interface du système logiciel pour effectuer le dépannage en fonction des codes d'erreur du système et une description complète de chaque code d'erreur.

L'entrepreneur doit fournir un manuel d'entretien contenant au minimum une explication détaillée du fonctionnement interne de l'appareil, les instructions de démontage et de réassemblage, des schémas détaillés et une ventilation des pièces et des pièces de rechange, y compris les numéros de pièce, pour chaque composant.

##### **a) Formation initiale sur le soutien technique**

L'entrepreneur doit fournir ce qui suit.

- i. Un total de deux (2) séances de formation en service technique, à raison d'une (1) séance par jour, et chaque séance doit durer au moins six (6) heures et au plus sept heures et demie (7,5). Chacune de ces séances de formation sur le soutien technique sera donnée à un groupe qui devrait compter de six (6) à huit (8) technologues en génie biomédical;



- ii. La formation doit être donnée dans les trente (30) jours civils suivant la livraison des pompes à perfusion de grand volume, ou dès que possible à la date et l'heure convenues entre le représentant de l'entrepreneur et le responsable technique;
- iii. La formation doit être donnée dans les installations du MDN ou des FAC, à la garnison Petawawa, en Ontario;
- iv. La formation doit être donnée en anglais;
- v. Tous les frais de l'entrepreneur liés à la formation sur le soutien technique (ce qui comprend notamment les manuels de formation, les manuels sur le soutien technique comportant des schémas détaillés et une liste des pièces, le matériel de référence, les documents, l'inscription, le logiciel d'étalonnage ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement) doivent être compris dans le prix ferme du contrat;
- vi. L'entrepreneur doit accorder une licence perpétuelle et irrévocable pour utiliser, reproduire et traduire la formation ainsi que les manuels de référence, le matériel et les documents;
- vii. Au début de chaque séance, l'entrepreneur doit fournir à chaque participant une (1) copie électronique en format PDF du manuel sur le soutien technique en anglais.

**b) Formation facultative sur le soutien technique**

Au besoin et sur demande, l'entrepreneur doit fournir ce qui suit :

- i. Jusqu'à concurrence de cinq (5) séances de formation supplémentaires sur le soutien technique des pompes à perfusion de grand volume pendant la durée du contrat. Chaque séance doit être d'une durée minimale de six (6) heures jusqu'à un maximum de sept heures et demie (7,5). Chacune de ces séances de formation sur le soutien technique sera donnée à un groupe qui devrait compter de quatre (4) à huit (8) technologues en génie biomédical;
- ii. La formation doit être donnée dans les soixante (60) jours civils suivant la demande, à la date et l'heure convenues entre le représentant de l'entrepreneur et le responsable technique;
- iii. La formation doit être offerte dans les bases des Forces canadiennes (BFC), dans les installations du MDN ou des FAC. Veuillez consulter l'appendice 2 pour connaître les adresses où seront données les séances de formation;
- iv. La formation doit être donnée dans la langue précisée à l'appendice 2;
- v. Tous les frais de l'entrepreneur liés à la formation sur le soutien technique (y compris les manuels de formation, les manuels sur le soutien technique comportant des schémas détaillés et une liste des pièces, le matériel de référence, les documents, l'inscription, le logiciel d'étalonnage ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement) doivent être compris dans le prix ferme du contrat;
- vi. L'entrepreneur doit accorder une licence perpétuelle et irrévocable pour utiliser, reproduire et traduire la formation ainsi que les manuels de référence, le matériel et les documents;
- vii. Au début de chaque séance, l'entrepreneur doit fournir à chaque participant une (1) copie électronique en format PDF du manuel sur le soutien technique en anglais.



## **APPENDICE 1 DE L'ANNEXE A – BESOIN**

### **5. POMPE À PERFUSION DE GRAND VOLUME – DESCRIPTION ET SPÉCIFICATIONS**

Chaque pompe à perfusion de grand volume doit présenter les spécifications décrites ci-dessous :

#### **5.1 Technique**

- i. Un système modulaire, avec une unité de contrôle primaire, permettant à l'opérateur d'ajouter ou de retirer des modules de perfusion selon les besoins.
- ii. L'unité de contrôle primaire doit être capable d'accepter au moins quatre (4) modules de perfusion distincts et indépendants.
- iii. Capacité d'accepter n'importe quelle combinaison de modules de pompe à perfusion, d'ACP (analgésie contrôlée par le patient) et de seringue.
- iv. Après le début d'une perfusion, la capacité de verrouiller le panneau avant pour éviter la modification des paramètres de la pompe.

#### **5.2 Questions techniques – Module de pompe à perfusion**

- i. Un débit d'écoulement minimal entre 0,1 et 999 millilitres par heure.
- ii. Selon le débit d'écoulement, des incréments du débit minimal de 0,1, 0,5 et 1 millilitre par heure.
- iii. Maintien de veine ouverte (MVO) à raison de 0,5 à 5 millilitres par heure.
- iv. Un niveau de précision du débit d'écoulement maximal de 5 % pour les débits d'écoulement entre 1 et 999 millilitres par heure.
- v. Une plage minimale de volume à perfuser de 1 à 6000 millilitres.
- vi. Une plage minimale de pression de cinq (5) à dix (10) livres par pouce carré (lb/po<sup>2</sup>).
- vii. La capacité d'accepter des fluides dont la densité et la consistance vont de celles d'une solution saline normale à celles de produits sanguins.
- viii. La capacité de commencer automatiquement une perfusion secondaire après la fin de la perfusion principale (superposition automatique).

#### **5.3 Questions techniques – Module ACP (analgésie contrôlée par le patient)**

- i. Permettre à l'opérateur de choisir un médicament et une concentration préprogrammés dans la bibliothèque ou, si le médicament ou la concentration n'est pas disponible dans la bibliothèque, la possibilité de programmer un médicament avec sa concentration correspondante.
- ii. Incorporer les modes de perfusion suivants : dose auto-administrée par le patient et dose à débit continu.



- iii. Inclure un verrouillage du temps écoulé, interdisant au patient d'administrer d'autres doses de médicaments en dehors de la posologie prescrite.

#### **5.4 Questions techniques – Module seringue**

- i. Accepter au minimum des seringues de 20 à 60 ml (millilitres) avec identification automatique de la seringue.

#### **5.5 Affichage**

- i. Intégration d'un écran permettant d'afficher des caractères alphanumériques.
- ii. Affichage des paramètres suivants sur l'écran : statut de la pompe à perfusion de grand volume, volume perfusé, volume à perfuser, débit, nom du médicament, débit de dose et les alarmes.

#### **5.6 Indicateurs d'alarme visuels et sonores**

- i. Occlusion en amont
- ii. Occlusion en aval
- iii. Pression
- iv. Présence d'air
- v. Mauvais fonctionnement du système
- vi. Perfusion terminée
- vii. Batterie faible
- viii. Messages d'avertissement clinique

#### **5.7 Alarme sonore**

- i. Fonction permettant à l'opérateur de contrôler le volume.
- ii. Fonction permettant à l'opérateur de mettre temporairement l'alarme en sourdine, au plus pendant deux (2) minutes.

#### **5.8 Logiciel de sécurité des médicaments, communément appelé logiciel de réduction des erreurs posologiques**

- i. Bibliothèque comptant au moins 1000 protocoles relatifs aux médicaments.
- ii. Au moins dix (10) secteurs de soins.

#### **5.9 Caractéristiques physiques**

- i. Bloc d'alimentation électrique à commutation automatique pouvant accepter un courant alternatif bitension de 110-120/220-240 volts à 50/60 hertz.
- ii. Batterie interne rechargeable pouvant alimenter la pompe pendant au moins trois (3) heures à un débit d'écoulement de 100 millilitres par heure.
- iii. Batterie rechargeable au cadmium-nickel, au nickel-métal-hydrure, au lithium polymère ou au lithium-ion.



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

- iv. Poids maximum de cinq (5) kilogrammes, incluant la batterie rechargeable, l'unité de contrôle primaire et deux (2) modules de pompe à perfusion.
- v. Capacité de fonctionner à une température comprise entre 15 °C et 32 °C.
- vi. Connectivité RS232, RJ45, IrDA (Infrared Data Association), USB ou sans fil à un ordinateur.
- vii. Capacité d'enregistrer, dans la mémoire interne, les événements qui se sont produits pendant au moins 72 heures et capacité de télécharger ces événements grâce à l'un des types de connectivité énumérés au paragraphe vi.
- viii. L'appareil doit enregistrer au moins les événements suivants :
  - a) Paramètres du programme
  - b) Alarmes
  - c) Volume perfusé
  - d) Avertissements portant sur les limites posologiques
- ix. L'appareil doit posséder les modes de fonctionnement suivants :
  - a) Continu
  - b) Perfusion secondaire
  - c) Retardé

## **6. Accessoires**

Chaque pompe à perfusion de grand volume achetée doit disposer des accessoires suivants :

- i. Bloc d'alimentation électrique à commutation automatique bitension muni d'une fiche répondant aux normes de qualité applicables en milieu hospitalier;
- ii. Deux (2) modules de pompe à perfusion d'usage général;
- iii. Deux (2) équipements de perfusion d'usage général par modèle de pompe à perfusion par appareil présentant les caractéristiques suivantes :
  - a) Protection contre l'écoulement libre;
  - b) Protection contre la rétention d'air;
  - c) Connexion intraveineuse sans aiguille;
  - d) Compatibilité avec les tubulures intraveineuses Interlink.

## **7. Accessoires optionnels – À commander au besoin**

- i. Module ACP (analgésie contrôlée par le patient)
- ii. Module seringue

**APPENDICE 2 DE L'ANNEXE A – BESOIN****Adresse des lieux d'instruction**

<b><u>ACHAT INITIAL</u></b>			
<b>Élément n°</b>	<b>Description de l'article</b>	<b>Prestation des services</b>	<b>Langue</b>
1	Séances de formation sur l'utilisation	Garnison Petawawa Petawawa (Ontario) K8H 2X3	Anglais
2	Séances de formation technique	Garnison Petawawa Petawawa (Ontario) K8H 2X3	Anglais

<b><u>FACULTATIF</u></b>			
<b>Élément n°</b>	<b>Description de l'article</b>	<b>Prestation des services</b>	<b>Langue</b>
1	Séance de formation sur l'utilisation et le soutien technique	BFC Halifax Halifax (Nouvelle-Écosse) B3K 5X5	Anglais
2	Séance de formation sur l'utilisation et le soutien technique	BFC Edmonton Edmonton (Alberta) T5J 4J5	Anglais
3	Séance de formation sur l'utilisation et le soutien technique	BFC Valcartier Courcellette (Québec) G0A 4Z0	Français
4	Séance de formation sur l'utilisation et le soutien technique	8 <sup>e</sup> Escadre Trenton Astra (Ontario) K0K 3W0	Anglais
5	Séance de formation sur l'utilisation et le soutien technique	BFC Esquimalt Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2	Anglais
6	Séance de formation sur l'utilisation	BFC Borden Borden (Ontario) L0M 1C0	Anglais
7	Séance de formation sur l'utilisation	Garnison Petawawa Petawawa (Ontario) K8H 2X3	Anglais
8	Séance de formation sur l'utilisation	Garnison Petawawa Petawawa (Ontario) K8H 2X3	Anglais
9	Séance de formation sur l'utilisation	Garnison Petawawa Petawawa (Ontario) K8H 2X3	Anglais
10	Séance de formation sur l'utilisation	Garnison Petawawa Petawawa (Ontario) K8H 2X3	Anglais

**ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT**

Les prix unitaires fermes indiqués ci-dessous comprennent tous les frais qui pourraient être engagés pour répondre aux conditions du contrat, ce qui comprend tout matériel de formation et le coût total estimatif des frais de déplacement et de subsistance qui peuvent être engagés pour réaliser les travaux décrits dans l'annexe A, Besoin.

Tous les prix sont en dollars canadiens, taxes applicables en sus, destination franco bord (FAB), y compris les frais de port, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada.

**1. Période initiale du contrat****1.1 Équipement – Pompes à perfusion de grand volume**

Article	Description	Numéro de pièce du fabricant	Quantité d'unités	Prix unitaire ferme (en \$ CA)	Prix total estimatif
			A	B	C = A x B
1	Pompes à perfusion de grand volume et accessoires conformément au besoin décrit à l'annexe A		50	\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]	\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]
<b>Total pour l'équipement – Pompes à perfusion de grand volume</b>					<b>\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]</b>

**1.2 Services – Cours de formation**

Article	Description	Lieu du cours	Langue d'instruction	Nombre de cours	Prix ferme par cours (\$ CA)	Prix total estimatif
				A	B	C = A x B
1	Cours de formation sur l'utilisation conformément au besoin décrit à l'annexe A	Garnison Petawawa, Petawawa (Ont.) K8H 2X3	Anglais	4	\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]	\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]
2	Cours de formation sur le soutien technique conformément au besoin décrit à l'annexe A	Garnison Petawawa, Petawawa (Ont.) K8H 2X3	Anglais	2	\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]	\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]



<b>Total pour les services – Cours de formation</b>	<b>\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]</b>
---	--

## 2. Option (de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 mars 2024)

### 2.1 Équipement – Pompes à perfusion de grand volume

Article	Description	Numéro de pièce du fabricant	Quantité d'unités		Prix unitaire ferme (en \$ CA)
			A	B	B
1	Pompes à perfusion de grand volume et accessoires conformément au besoin décrit à l'annexe A		De 1 à 50		\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]
2	Pompes à perfusion de grand volume et accessoires conformément au besoin décrit à l'annexe A		De 51 à 100		\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]
3	Pompes à perfusion de grand volume et accessoires conformément au besoin décrit à l'annexe A		De 101 à 150 unités		\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]

### 2.2 Services – Cours de formation

Article	Description	Lieu du cours	Langue d'instruction	Nombre de cours		Prix unitaire ferme (en \$ CA)
				A	B	B
1	Cours de formation sur l'utilisation conformément au besoin décrit à l'annexe A	À préciser dans la modification au contrat	À préciser dans la modification au contrat	Jusqu'à 10		\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]
2	Cours de formation sur le soutien technique conformément au besoin décrit à l'annexe A	À préciser dans la modification au contrat	À préciser dans la modification au contrat	Jusqu'à 5		\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]

### 2.3 Accessoires optionnels – À commander au besoin





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

Article	Description	Numéro de pièce du fabricant	Quantité d'unités	Prix unitaire ferme (en \$ CA)
			A	B
1	Module ACP (analgésie contrôlée par le patient)		Jusqu'à 50	\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]
2	Module seringue		Jusqu'à 50	\$ [préciser le montant dans le contrat subséquent]



National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2

### ANNEXE C – LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ



Government of Canada / Gouvernement du Canada

Contract Number / Numéro du contrat W6369-20-A043
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

#### SECURITY REQUIREMENTS CHECK LIST (SRCL) LISTE DE VÉRIFICATION DES EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ (LVERS)

PART A - CONTRACT INFORMATION / PARTIE A - INFORMATION CONTRACTUELLE		
1. Originating Government Department or Organization / Ministère ou organisme gouvernemental d'origine	Department of National Defence	2. Branch or Directorate / Direction générale ou Direction D HS Del/ J4 MED EQPT
3. a) Subcontract Number / Numéro du contrat de sous-traitance N/A	3. b) Name and Address of Subcontractor / Nom et adresse du sous-traitant N/A	
4. Brief Description of Work / Brève description du travail Purchase of fifty (50) Infusion Pump Systems to be delivered to CMED, Petawawa, ON. NLT 31 December 2019		
5 a) Will the supplier require access to Controlled Goods? Le fournisseur aura-t-il accès à des marchandises contrôlées?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
5 b) Will the supplier require access to unclassified military technical data subject to the provisions of the Technical Data Control Regulations? Le fournisseur aura-t-il accès à des données techniques militaires non classifiées qui sont assujetties aux dispositions du Règlement sur le contrôle des données techniques? W6369-20-A043 - Infusion Pumps - Procurement Plan		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6. Indicate the type of access required / Indiquer le type d'accès requis		
6 a) Will the supplier and its employees require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets? Le fournisseur ainsi que les employés auront-ils accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS? (Specify the level of access using the chart in Question 7. c) (Préciser le niveau d'accès en utilisant le tableau qui se trouve à la question 7. c)		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
6 b) Will the supplier and its employees (e.g. cleaners, maintenance personnel) require access to restricted access areas? No access to PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets is permitted Le fournisseur et ses employés (p. ex. nettoyeurs, personnel d'entretien) auront-ils accès à des zones d'accès restreintes? L'accès à des renseignements ou à des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS n'est pas autorisé.		<input type="checkbox"/> No / Non <input checked="" type="checkbox"/> Yes / Oui <i>am</i>
6 c) Is this a commercial courier or delivery requirement with no overnight storage? S'agit-il d'un contrat de messagerie ou de livraison commerciale sans entreposage de nuit?		<input checked="" type="checkbox"/> No / Non <input type="checkbox"/> Yes / Oui
7 a) Indicate the type of information that the supplier will be required to access / Indiquer le type d'information auquel le fournisseur devra avoir accès		
Canada <input type="checkbox"/>	NATO / OTAN <input type="checkbox"/>	Foreign / Étranger <input type="checkbox"/>
7 b) Release restrictions / Restrictions relatives à la diffusion		
No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>	All NATO countries / Tous les pays de l'OTAN <input type="checkbox"/>	No release restrictions / Aucune restriction relative à la diffusion <input type="checkbox"/>
Not releasable / À ne pas diffuser <input type="checkbox"/>		
Restricted to / Limité à <input type="checkbox"/>	Restricted to / Limité à <input type="checkbox"/>	Restricted to / Limité à <input type="checkbox"/>
Specify country(ies) / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies) / Préciser le(s) pays :	Specify country(ies) / Préciser le(s) pays :
7 c) Level of information / Niveau d'information		
PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>	NATO UNCLASSIFIED / NATO NON CLASSIFIÉ <input type="checkbox"/>	PROTECTED A / PROTÉGÉ A <input type="checkbox"/>
PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE <input type="checkbox"/>	PROTECTED B / PROTÉGÉ B <input type="checkbox"/>
PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	PROTECTED C / PROTÉGÉ C <input type="checkbox"/>
CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>	NATO SECRET / NATO SECRET <input type="checkbox"/>	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL <input type="checkbox"/>
SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>	SECRET / SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>		TOP SECRET / TRÈS SECRET <input type="checkbox"/>
TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>		TOP SECRET (SIGINT) / TRÈS SECRET (SIGINT) <input type="checkbox"/>

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité  
UNCLASSIFIED





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2



Contract Number / Numéro du contrat W6369-20-A043
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**PART A (continued) / PARTIE A (suite)**

8 Will the supplier require access to PROTECTED and/or CLASSIFIED COMSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens COMSEC désignés PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  
If Yes, indicate the level of sensitivity:  
Dans l'affirmative, indiquer le niveau de sensibilité:  No / Non  Yes / Oui

9 Will the supplier require access to extremely sensitive INFOSEC information or assets?  
Le fournisseur aura-t-il accès à des renseignements ou à des biens INFOSEC de nature extrêmement délicate?  
Short Title(s) of material / Titre(s) abrégé(s) du matériel:  
Document Number / Numéro du document:  No / Non  Yes / Oui

**PART B - PERSONNEL (SUPPLIER) / PARTIE B - PERSONNEL (FOURNISSEUR)**

10. a) Personnel security screening level required / Niveau de contrôle de la sécurité du personnel requis

<input checked="" type="checkbox"/> RELIABILITY STATUS COTE DE FIABILITÉ	<input type="checkbox"/> CONFIDENTIAL CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> SECRET SECRET	<input type="checkbox"/> TOP SECRET TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> TOP SECRET - SIGINT TRÈS SECRET - SIGINT	<input type="checkbox"/> NATO CONFIDENTIAL NATO CONFIDENTIEL	<input type="checkbox"/> NATO SECRET NATO SECRET	<input type="checkbox"/> COSMIC TOP SECRET COSMIC TRÈS SECRET
<input type="checkbox"/> SITE ACCESS ACCÈS AUX EMBLEMES	Special comments: Commentaires spéciaux: _____		

NOTE: If multiple levels of screening are identified, a Security Classification Guide must be provided.  
REMARQUE: Si plusieurs niveaux de contrôle de sécurité sont requis, un guide de classification de la sécurité doit être fourni.

10. b) May unscreened personnel be used for portions of the work?  
Du personnel sans autorisation sécuritaire peut-il se voir confier des parties du travail?  
If Yes, will unscreened personnel be escorted?  
Dans l'affirmative, le personnel en question sera-t-il escorté?  No / Non  Yes / Oui

**PART C - SAFEGUARDS (SUPPLIER) / PARTIE C - MESURES DE PROTECTION (FOURNISSEUR)**

**INFORMATION / ASSETS / RENSEIGNEMENTS / BIENS**

11. a) Will the supplier be required to receive and store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or assets on its site or premises?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de recevoir et d'entreposer sur place des renseignements ou des biens PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui

11. b) Will the supplier be required to safeguard COMSEC information or assets?  
Le fournisseur sera-t-il tenu de protéger des renseignements ou des biens COMSEC?  No / Non  Yes / Oui

**PRODUCTION**

11. c) Will the production (manufacture, and/or repair and/or modification) of PROTECTED and/or CLASSIFIED material or equipment occur at the supplier's site or premises?  
Les installations du fournisseur serviront-elles à la production (fabrication et/ou réparation et/ou modification) de matériel PROTÉGÉ et/ou CLASSIFIÉ?  No / Non  Yes / Oui

**INFORMATION TECHNOLOGY (IT) MEDIA / SUPPORT RELATIF À LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION (TI)**

11. d) Will the supplier be required to use its IT systems to electronically process, produce or store PROTECTED and/or CLASSIFIED information or data?  
Le fournisseur sera-t-il tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS?  No / Non  Yes / Oui

11. e) Will there be an electronic link between the supplier's IT systems and the government department or agency?  
Disposera-t-on d'un lien électronique entre le système informatique du fournisseur et celui du ministère ou de l'agence gouvernementale?  No / Non  Yes / Oui

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
--





National Defence

Défense nationale

National Defence Headquarters  
Ottawa, Ontario  
K1A 0K2

Quartier général de la Défense nationale  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0K2



Contract Number / Numéro du contrat W6369-20-A043
Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED

**PART C - (continued) / PARTIE C - (suite)**

For users completing the form **manually** use the summary chart below to indicate the category(ies) and level(s) of safeguarding required at the supplier's site(s) or premises.  
 Les utilisateurs qui remplissent le formulaire **manuellement** doivent utiliser le tableau récapitulatif ci-dessous pour indiquer, pour chaque catégorie, les niveaux de sauvegarde requis aux installations du fournisseur.

For users completing the form online (via the Internet), the summary chart is automatically populated by your responses to previous questions.  
 Dans le cas des utilisateurs qui remplissent le formulaire **en ligne** (par Internet), les réponses aux questions précédentes sont automatiquement saisies dans le tableau récapitulatif.

**SUMMARY CHART / TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Category / Catégorie	PROTECTED / PROTÉGÉ			CLASSIFIED / CLASSIFIÉ			NATO				COMSEC					
	A	B	C	CONFIDENTIAL / CONFIDENTIEL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET	NATO RESTRICTED / NATO DIFFUSION RESTREINTE	NATO CONFIDENTIAL / NATO CONFIDENTIEL	NATO SECRET	COSMIC TOP SECRET / COSMIC TRÈS SECRET	PROTECTED / PROTÉGÉ			CONFIDENTIAL	SECRET	TOP SECRET / TRÈS SECRET
											A	B	C			
Information / Assets / Renseignements / Biens / Production																
IT Media / Support IT / Usin Électronique																

12. a) Is the description of the work contained within this SRCL PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
 La description du travail visé par la présente LVERS est-elle de nature PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification".  
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire.
12. b) Will the documentation attached to this SRCL be PROTECTED and/or CLASSIFIED?  
 La documentation associée à la présente LVERS sera-t-elle PROTÉGÉE et/ou CLASSIFIÉE?  No / Non  Yes / Oui
- If Yes, classify this form by annotating the top and bottom in the area entitled "Security Classification" and indicate with attachments (e.g. SECRET with Attachments).  
 Dans l'affirmative, classifiez le présent formulaire en indiquant le niveau de sécurité dans la case intitulée « Classification de sécurité » au haut et au bas du formulaire et indiquez qu'il y a des pièces jointes (p. ex. SECRET avec des pièces jointes).

TBS/SCT 350-103(2004/12)

Security Classification / Classification de sécurité UNCLASSIFIED
--

